

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 1 <sup>er</sup> juin 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,  
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES**

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 20 MAI 2021.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses missions, le pôle information jeunesse a pour mission d'informer les jeunes mais aussi de les accompagner et les préparer à différentes démarches.

Le dispositif Immersion Professionnelle Jeunes est une action à destination des jeunes dacois âgés de 16 à 18 ans. Elle cible prioritairement les jeunes résidents des quartiers politique de la ville et a pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi tout en participant à l'insertion sociale de la jeunesse.

Cette opération a pour objectifs :

- de favoriser une première expérience professionnelle,
- d'initier les jeunes bénéficiaires aux démarches et autres outils qui leur permettront de mieux appréhender les exigences du monde du travail,
- de créer un contact avec des jeunes dans le besoin, afin de pouvoir leur proposer un accompagnement à court, moyen et long terme dans leurs démarches d'orientation et / ou d'insertion professionnelle.

Pour mener à bien cette action, la ville réalise des entretiens individuels et collectifs de l'ensemble des candidats ainsi qu'un suivi et un accompagnement individuel.

Les candidats retenus ont l'obligation d'assister à une plateforme d'optimisation des conditions d'insertion composée de six ateliers organisés avec des partenaires (secourisme du travail, sécurité au travail, législation, communication, conseil en image et communication dans le monde du travail, animation ALSH).

Les candidats non retenus auraient dû, au même titre que tous les jeunes, participer au forum Jobs d'été prévu le mercredi 28 avril 2021 annulé, pour des raisons sanitaires. Co-porté avec le réseau CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion), cette action, rassemblant des entreprises et des professionnels de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation, sera remplacée par un nouveau dispositif, qui permettra tout de même la mise en lien avec les jeunes candidats.

Un guide d'information et de conseils sera également remis à chaque participant.

Cette opération sera menée en partenariat avec une structure commerciale de la ville et concernera 32 jeunes dont 8 résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont la répartition est proposée en annexe.

Les jeunes seront proposés par le service jeunesse municipal qui assurera le suivi de l'opération. Le dispositif se déroulera du 12 juillet au 29 août 2021. L'engagement financier de la ville s'élèvera à 22 500 € pour la rémunération de 20 postes au sein des services municipaux.

Une convention «Immersion Professionnelle Jeunes» sera établie entre la ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax afin d'acter les conditions de partenariat de ce dispositif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 de la ville de Dax article 64 131 Pers.

**SUR PROPOSITION DE M. Vincent MORA, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

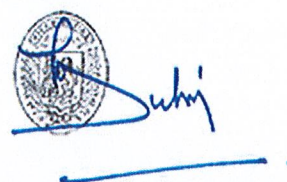
**APPROUVE** la mise en place de ce dispositif Immersion Professionnelle Jeunes (IPJ),

**APPROUVE** le projet de convention avec le CCAS concernant les conditions de partenariat de ce dispositif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

# **ANNEXE AU PROJET IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2021 CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021**

## **REPARTITION DES POSTES**

EHPAD :	6 postes
ALSH :	7 postes
INSTALLATIONS SPORTIVES	5 postes
MAISON DE LA BARTHE :	2 postes
ESPACES VERTS :	3 postes
LUDOTHEQUE :	1 poste
BIBLIOTHEQUE :	1 poste
BERGES EPHEMERES :	1 poste
SECTEUR PRIVE :	6 postes

**ANNEXE AU PROJET IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES 2021  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021**

**CONVENTION IMMERSION PROFESSIONNELLE JEUNES  
ANNÉE 2021**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Monsieur Julien DUBOIS, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dax, en sa qualité de Maire, spécialement autorisé à effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2021,

**D'UNE PART,**

**ET**

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Dax dont le siège est situé 4 rue du Palais à Dax, habilitée à l'effet des présentes, par la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2020.

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :\_**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Présentation du dispositif**

La Ville de Dax, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale de Dax, organise un dispositif « Immersion Professionnelle Jeunes » dont les objectifs sont les suivants :

- Proposer à des jeunes âgés de 16 à 22 ans un emploi d'été
- Favoriser une première expérience professionnelle
- Les sensibiliser au travail et au respect de leur environnement (apprentissage des règles, amélioration du cadre de vie...)
- Repérer et/ou identifier un jeune en difficulté d'insertion, en particulier dans le cadre professionnel pour l'accompagner au mieux dans ses démarches.

**ARTICLE 2 : Descriptif du partenariat entre la Ville de Dax et le Centre Communal d'Action Sociale de Dax**

Dans le cadre du partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de DAX, les jeunes sont intégrés en 2021, sur les postes d'agents hôteliers des EHPAD G.LARRIEU et A.LIZAL.

**ARTICLE 3 : Dates du dispositif**

Les périodes de travail sont les suivantes :

- du 12 juillet au 25 juillet 2021
- du 26 juillet au 8 août 2021
- du 16 août au 28 août 2021

Chaque période de travail sera organisée avec un jeune encadré par du personnel des EHPAD G.-LARRIEU/A.LIZAL de DAX. Au total, 6 jeunes seront concernés par ce dispositif.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-26-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

#### **ARTICLE 4 : Obligations de la Ville**

La Ville de Dax organise cette opération. Le service Jeunesse Municipal assure le suivi par une visite la première semaine du contrat, puis un bilan en deuxième semaine. Il peut également être interpellé à tout moment en cas de débordement ou de non-respect des engagements de la part du jeune"

#### **ARTICLE 5 : Obligations du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale de DAX assure l'encadrement des jeunes, les rémunère et les assure.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à sa signature. Sa durée est limitée aux dates prévues pour l'opération « Immersion Professionnelle Jeunes » 2021.

#### **ARTICLE 7 : Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de PAU.

Fait à Dax, le

La Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale de DAX

Le Maire,

Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Julien DUBOIS  
Président du GRAND DAX

Adjointe au Maire,  
en charge des affaires sociales et sanitaires